



Menaces personnelles et professionnelles

Par **coolhandsnif**, le **09/12/2010** à **21:16**

Bonjour,
je suis separe depuis peu de ma concubine, pas de mariage, pas de pacs et pas d'enfants. Celle ci reste salariée de l'entreprise dont je suis le gérant (cabinet de kine). Ce jour, elle est passée au local professionnel afin de menacer de controle fiscal, de controle urssaf et de controle secu, ceci a fin de vengeance personnelle avec l'idée fixe de faire crouler l'entreprise. ces menaces ont eu lieu en presence de patients mineurs. Y a t il un moyen de faire stopper ces menaces sachant qu'elles seront sans suite hormis la perte de temps et qu'a titre personnel elle m'a deja detruit meubles, vetements, bijoux. les services de police ne veulent pas prendre de plainte dans la mesure ou le ne peux pas prouver l'auteur des destructions. Merci de votre reponse.

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **21:46**

avec de telles menaces devant témoin, vous ne la licenciez pas ?

Par **coolhandsnif**, le **09/12/2010** à **23:45**

bonsoir, les temoins sont mineurs, qu'en est il de leur temoignage?